

## ENTREPRISES

# La semaine de quatre jours séduit des TPE



Pierre, salarié chez Matér'ial, à Saint-Viâtre, fait ses 35 heures en quatre jours du lundi au jeudi. (Photo NR, Sébastien Gaudard)

---

Claire Neilz

---

**Si les salariés l'apprécient pour leur qualité de vie, la semaine de quatre jours intéresse aussi les chefs d'entreprise pour attirer et fidéliser le personnel.**

En matière de recrutement, il n'y a pas de solution miracle. C'est le constat qui a été dressé lors de l'assemblée générale de la CPME (confédération des moyennes et petites entreprises) mardi 28 février au détour d'une conférence d'Amandine Bellamy, coach en relations humaines basée en Loir-et-Cher.

La semaine de quatre jours fait partie des leviers déployés par de très petites entreprises (TPE). « *J'ai lancé cette idée un jour entre deux portes*, raconte Marc Lonchamp, président de la société Matér'ial, installée à Saint-Viâtre et spécialisée dans la fabrication d'objets promotionnels en matières recyclées. *Jusqu'ici, personne ne me l'avait demandé.* » Après avoir été testée pendant un

mois en fin d'année dernière, cette organisation de travail du lundi au jeudi a vite été validée. Du patron aux salariés, soit une équipe de cinq personnes, tous y trouvent leur compte.

## Des économies générées

Pour le dirigeant, c'est une source d'économie sur la facture de chauffage et sur la consommation d'électricité. L'entreprise a aussi investi dans des pompes à chaleur et des détecteurs de présence pour réduire la note. Du côté des salariés, ce sont des frais kilométriques en moins. *« Cela nous fait un week-end plus long, on peut se caler des rendez-vous personnels et faire ses corvées le vendredi sans les enfants »*, énumèrent Annabelle, Sébastien et Pierre, ouvriers. Certes, chaque journée de travail est plus dense, rallongée d'1 h 45 mais aujourd'hui, plus question de revenir en arrière.

*« Quand on a une belle équipe compétente et sérieuse, c'est normal de donner un peu plus de confort, ajoute le patron de Matér'ial, bientôt âgé de 70 ans. Moi-même, je profite davantage de mon vendredi après-midi. Je gère les mails et les appels depuis la maison. Les transporteurs sont prévenus qu'on ne reçoit pas de livraisons ce jour-là sauf sur rendez-vous. »*

Chez Cléa Rénovation (8 salariés en CDI et 2 apprentis), entreprise de peinture, plâtrerie et isolation basée à Saint-Aignan, la semaine de quatre jours est arrivée en même temps que la mise en place des 35 heures. *« Cela me convient bien, lance Laurent Dubois, le gérant qui a repris la société en 2016 avec déjà cette organisation. Je profite du vendredi pour réaliser des tâches administratives sans être dérangé par les chantiers. C'est aussi un atout d'un point de vue attractivité, pour fidéliser les salariés. Mes voisins ont du mal à recruter. Chez moi, on vient toquer à ma porte pour être embauché. »*

*« Un atout*

*d'un point de vue attractivité »*

Il y a quatre ans, la société blésoise Poussin peintures de 10 salariés a subi une baisse d'activité. Pour l'absorber, elle est passée de 38 heures en cinq jours à 35 heures réparties sur quatre jours. Sur les chantiers, les ouvriers travaillent du lundi au jeudi : « *La clientèle est compréhensive. Il arrive qu'on fasse des heures supplémentaires mais cela reste exceptionnel* », indique Nicolas Poussin à la tête de l'entreprise. Côté administration, les deux assistantes n'ont pas les mêmes jours de repos pour garder le contact avec les clients du lundi au vendredi.

Comme pour le télétravail, la semaine de quatre jours ne peut pas être déployée dans toutes les TPE. Cette organisation est difficilement compatible avec une activité commerciale, touristique, hôtelière ou de restauration.

Claire Neilz